



ARCEA – AA des sections 2023

Présentation mutuelle CEA

- La composition et les actions de la commission mutuelle,
- Rappel des points importants de l'accord 2021
- Evolutions des contrats à partir du 1^{er} janvier 2023
 - Les régimes « Essentiel » et « Confort »
 - Les améliorations dans le régime de base
 - Les montants des cotisations 2023
- Analyse comparative des coûts de santé
- Quelles perspectives pour 2024 ?
- Les services de la mutuelle :
 - Les actions sociales (contrat CEA et MHN)
 - Le réseau de soins KALIXIA



Composition et actions de la commission mutuelle ARCEA

Composition de la commission mutuelle	
Jacques PENNEROUX	Président ARCEA
Bruno DUPARAY	ARCEA Valduc
Gérard DURIEUX	ARCEA FAR
Martial FABRE	ARCEA SACLAY
Gérald IMBARD	ARCEA Marcoule
Jean-Louis LEBLANC	ARCEA DIF
Yves LEO	ARCEA Valduc
Denis LIMOUZIN	ARCEA CESTA
Jean-Paul SANTOIRE	ARCEA DIF
Alain MOREL	ARCEA LR

+ Contribution Albert DENISE - ARCEA LR

- ***45 réunions de la commission mutuelle de septembre 2020 à février 2023***
- ***5 réunions avec le DRHRS***
- ***2 courriers à l'AG du CEA***
- ***5 courriers à DRHRS et aux OS***
- ***+ échanges de mails avec DRHRS et les OS***

NOTA : En rouge, les délégués à l'AG de la MHN, élus en 2019, pour représenter les retraités du CEA



Accord mutuelle CEA 2022-2026

Rappel des points importants du nouvel accord signé fin 2021

- Malakoff Humanis Nationale reconduite par le CEA sur 2022-2026
- Nombre de catégories réduit à deux (équilibres financiers propres)
 - ✓ C1 pour les actifs
 - ✓ C2 pour les retraités et leurs conjoints
- Apport financier du CEA maintenu à 1,9 % de la masse salariale
 - ✓ 1,65% pour les actifs,
 - ✓ 0,25% pour les retraités (soit environ 2,5 M€ par an)

Avec l'engagement à mener en 2022 les études :

- Sur la faisabilité d'une évolution de la structure de cotisation du contrat C2 (*étude reportée en 2023*)
- Etude sur l'amélioration des garanties à compter du 1^{er} janvier 2023 (*nouvelle grille 2023*)
- Etude sur la mise en place d'une option minorée adaptée aux besoins des assurés retraités (*contrat dit « essentiel » proposé fin 2022 pour application au 1/1/2023*)



Accord mutuelle CEA 2022-2026

Les évolutions 2023

□ Améliorations de garanties sur régime de base des actifs et retraités : « CONFORT »

➤ Consultations de spécialistes:

- OPTAM : **170% BR** au lieu de 125% BR
- Non OPTAM : **150% BR** au lieu de 105% BR

➤ **Implant et pilier** : **forfait de 40%PMSS par implant + pilier** (maxi 2 implants et 2 piliers/an/bénéficiaire) au lieu de 34% PMSS par implant.

➤ **Médecine alternatives** : **35€ par séance (maxi 3 /an/bénéficiaire)** au lieu de 35€ par séance (maxi 2 /an /bénéficiaire)

➤ **Orthodontie Enfant et Adulte** : **350% BR** au lieu de 300% BR pour enfant uniquement

□ Création d'un nouveau régime dit « Essentiel » pour les retraités : choix proposé

- Régime de base Essentiel aux cotisations minorées et niveau de garanties ajusté ; proche du 100% santé.
- Régime de base Confort **incluant les améliorations citées au-dessus.**



Mutuelle MHN – contrat CEA

Tarifs annuels 2023

Catégorie C1 (Actifs)		Catégorie C2 (Retraités)			Catégorie C2 (Conjoints>seuil)	Catégorie C2 (Conjoints survivants > Seuil)
Cotisations	Quote-part	Régime	Cotisation	Vous paierez	Cotisation	Cotisation
1152 €/an <i>91,71€/mois</i>	246 €/an <i>20,50€/mois</i> (sans changement)	Confort	1780,56€ <i>148,38€/mois</i> (+13,7 %)	1584€ <i>132€/mois</i> (+16%)	1635,24€ <i>136,27€/mois</i> (+2,4%)	1780,56€ <i>148,38€/mois</i> (+13,7 %)
		Essentiel	1260€ <i>105€/mois</i>	1063,44€ <i>88,62€/mois</i>	1223,04€ <i>101,92€/mois</i>	1260€ <i>105€/mois</i>

Options 2023			
<i>Maintien des montants de cotisations identiques à 2022 avec améliorations de prestations</i>			
	Actifs et moins de 60 ans	Retraités et plus de 60 ans	Enfants
Option 1	126,12€	183,24€ <i>15,27€/mois</i>	76,20€
Option 2	227,04 €	331,44 € <i>27,62/mois</i>	138,60 €
Option 3	499,92 €	653,04 € <i>54,42€/mois</i>	276,36 €



Analyse comparative des coûts de santé

Méthodologie développée par la section du Ripault
et adoptée par la Commission Mutuelle de l'ARCEA

➤ Choix de 3 parcours types de santé :

- Parcours 1 : dépenses de santé importantes,
- Parcours 2 : dépenses de santé moyennes : sans médecine alternative, sans implant dentaire et sans cure,
- Parcours 3 : dépenses de santé réduites : sans cure, pas d'implants, sans prothèse dentaire, sans prothèses auditives, changement de lunettes tous les 3 ans.

➤ Calcul des dépenses mensuelles de santé = cotisation mensuelle + reste à charge mensuel



COUT MENSUEL POUR UN ADHERENT SEUL OU DONT LE CONJOINT A UNE AUTRE MUTUELLE

			HUMANIS ESSENTIEL ADHERENT SEUL	HUMANIS CONFORT ADHERENT SEUL	HUMANIS CONFORT AVEC OPTION 2 ADHERENT SEUL	MUTUALIA NIVEAU 4
PARCOURS 1		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	160,00	116,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	104,00	34,00	19,00	77,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	193,00	166,00	179,00	193,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	39,00	16,00	11,00	40,00
	DANS LE CADRE DU 100% SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	128,00	148,00	171,00	156,00
PARCOURS 2		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	160,00	116,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	77,00	24,00	8,00	42,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	166,00	156,00	168,00	158,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	12,00	6,00	4,00	4,00
	DANS LE CADRE DU 100% SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	101,00	138,00	164,00	120,00
PARCOURS 3		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	160,00	116,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	28,00	16,00	7,00	15,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	117,00	148,00	167,00	131,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	12,00	6,00	4,00	5,00
	DANS LE CADRE DU 100% SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	101,00	138,00	164,00	121,00



COUT MENSUEL POUR UN COUPLE D'ADHERENTS DONT LE CONJOINT A UN REVENU SUPERIEUR AUX 2/3 DU SMIC

			HUMANIS ESSENTIEL COUPLE	HUMANIS CONFORT COUPLE	HUMANIS CONFORT AVEC OPTION 2 COUPLE	MUTUALIA NIVEAU 4 COUPLE
PARCOURS 1		COTISATION MENSUELLE	191,00	268,00	324,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	208,00	68,00	38,00	144,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	399,00	336,00	362,00	376,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	78,00	32,00	22,00	80,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	269,00	300,00	346,00	312,00
PARCOURS 2		COTISATION MENSUELLE	191,00	268,00	324,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	154,00	48,00	16,00	84,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	345,00	316,00	340,00	316,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	24,00	12,00	8,00	8,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	215,00	280,00	332,00	240,00
PARCOURS 3		COTISATION MENSUELLE	191,00	268,00	324,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	56,00	32,00	14,00	30,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	247,00	300,00	338,00	262,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	24,00	12,00	8,00	10,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	215,00	280,00	332,00	242,00



COUT MENSUEL POUR UN COUPLE D'ADHERENTS DONT LE CONJOINT A UN REVENU INFERIEUR AUX 2/3 DU SMIC

			HUMANIS ESSENTIEL COUPLE	HUMANIS CONFORT COUPLE	HUMANIS CONFORT AVEC OPTION 2 COUPLE	MUTUALIA NIVEAU 4 COUPLE
PARCOURS 1		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	188,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	208,00	68,00	38,00	144,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	297,00	200,00	226,00	376,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	78,00	32,00	22,00	80,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	167,00	164,00	210,00	312,00
PARCOURS 2		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	188,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	154,00	48,00	16,00	84,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	243,00	180,00	204,00	316,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	24,00	12,00	8,00	8,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	113,00	144,00	196,00	240,00
PARCOURS 3		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	188,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	56,00	32,00	14,00	30,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	145,00	164,00	202,00	262,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	24,00	12,00	8,00	10,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	113,00	144,00	196,00	242,00



Analyse comparative des coûts de santé

Méthodologie développée par la section du Ripault
et adoptée par la Commission Mutuelle de l'ARCEA

Commentaires faits par la commission mutuelle de l'ARCEA

- Le régime de base de la mutuelle CEA reste intéressant quel que soit le parcours de santé,
- Le régime « essentiel » est adapté aux parcours de santé qui privilégient le 100% santé,
- Le régime « confort » permet une bonne couverture santé pour les parcours santé importants et normaux,
- Les options perdent une partie de leur intérêt avec les améliorations sur le régime de base.



Accord mutuelle CEA 2022-2026

Evolution de la structure de cotisation retraités pour 2024 ?

Constats affichés par l'ARCEA auprès des OS et de DRHRS

Les gratuités (3000 exonérations pour 12 000 cotisants) ont un coût important pour les retraités qui cotisent : près de **5 M€ pour l'année 2023. L'impact sur les cotisations est de l'ordre de 30€ supplémentaires par mois.**

Les propositions faites par l'ARCEA

- 1/Maintenir les gratuités exclusivement pour les enfants à charge,
- 2/Identifier les bénéficiaires sur la base du revenu fiscal de référence du foyer,
- 3/Choisir le taux de CSG comme critère de détermination des aides financières,
- 4/Limiter les aides à une fraction de la cotisation (plus d'exonération totale pour les adultes),
- 5/En cas d'aide financière, l'attribuer aux couples ainsi qu'aux retraités seuls,
- 6/Moduler les aides selon les taux de CSG en pouvant les réajuster annuellement,
- 7/Plafonner l'impact financier de ces aides (par exemple, à 5% du cumul des cotisations).

Les orientations actuelles privilégiées par les négociateurs (CEA et OS)

Maintien de la gratuité pour les conjoints sur la base d'un seuil de revenu du foyer.

Seuil de revenu du foyer = taux de CSG normal.

L'exploitation de l'enquête sur les revenus fiscaux montre un impact significatif sur le nombre de conjoints exonérés.



L'aide sociale mutuelle CEA et MHN

Besoin d'une aide financière en raison de frais exceptionnels de santé, vous pouvez effectuer une démarche auprès de la MHN CEA : **appeler le 3996**.

Deux commissions sociales

➤ **La commission sociale au sein de la mutuelle Malakoff Humanis National du CEA**

Six membres, élus en CGS (Commission de Gestion Sociale), cinq représentent les syndicats, et un les retraités. Une conseillère de Malakoff Humanis à la direction des engagements sociaux anime cette commission.

➤ **L'aide sociale du groupe Malakoff Humanis**

Dans quels cas peut-on être aidé ?

- Handicap
- Cancer
- Frais dentaires implants, prothèses...
- Bien vieillir accompagnement de perte d'autonomie...
- Psychothérapie, psychomotricité.

Pour réduire son reste à charge, il faut privilégier les réseaux de soins

RÉSEAUX DE SOINS DE KALIXIA



Kalivia optique

+ de 5 100 opticiens
(versus 2 500 Itelis)

**Soit 40% des professionnels en
exercice**



Kalivia Audio

+ de 3 400 Centres d'Audio
(versus 1 000 Itelis)

Soit 80% des centres en France



Kalivia Dentaire

3 200 Chirugiens dentistes
(versus 2 620 Itelis)



Kalixia Ostéo

400 Ostéopathes
Ouvert depuis fin mars 2018